

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 18-460-1935 modifiant certaines dispositions de celui du 4 octobre 1934 réglementant l'attribution de secours alimentaires aux nécessiteux.

n° 18-460-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 mars 1935

Numéro JO
n° 460 du 31/03/1935

Date du numéro
31 mars 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul l'arrêté du 6 mai 1922, portant règlement sur la comptabilité- matières à la Côte française des Somalis

Vul l'arrêté du 4 octobre 1934, réglementant l'attribution de secours alimentaires aux nécessiteux

Sur la proposition de l'administrateur commandant le Cercle de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les dispositions de l'article 17 de l'arrêté susvisé du 4 octobre 1934 sont modifiées ainsi qu'il suit : Le régisseur économe se conforme, pour tenue des registres, aux règlements édictés par l'arrêté du 6 mai 1922 sur la comptabilité-matières. Il tiendra, en outre, un cahier d'ordinaire qui fait connaître les opérations de prise en charge, l'effectif des rationnaires et les quantités des denrées consommées. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout besoin sera.

M. DE COPPET.